

L'entreprise capitalise la santé des employés

La santé et la sécurité au travail sont considérées comme des repères de l'évaluation de la gestion des ressources humaines. Elles présentent des indicateurs très fiables des conditions de travail d'une part, et de la productivité professionnelle, d'autre part.

La Journée nationale de la santé et de la sécurité au travail est toujours une occasion pour faire le bilan de la question en Tunisie, d'où l'intérêt accordé hier, par tout le monde du travail aux festivités organisées, sous l'égide du ministère des Affaires Sociales, de l'Emigration et des Tunisiens à l'Etranger.

Les structures

La santé au travail et la prévention des risques professionnels sont contrôlées par deux structures : d'une part, la Direction de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail, au ministère des Affaires Sociales, de l'Emigration et des Tunisiens à l'Etranger, veille à l'application des divers textes législatifs et réglementaires, se rapportant à ce domaine. Elle est épaulée, dans son oeuvre, par 20 inspections médicales régionales, couvrant tout le territoire de la République. D'autre part, l'Institut de la Santé et de la Sécurité au Travail, qui fait des études et des ateliers de formation pour aider le monde du travail à déceler les risques et les maladies professionnelles et à y faire face.

Les objectifs

Le monde du travail fait des programmes et des recherches dans l'objectif de promouvoir la production, tout en préservant les ressources humaines. Ceci nécessite d'abord, l'élaboration d'une stratégie de prévention du risque professionnel et d'amélioration des conditions de travail, ensuite, l'instauration d'une législation avant-gardiste en matière de santé et de sécurité au travail et une participation active à la mise en place d'un observatoire national du risque professionnel. Ceci ne peut découler que sur la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Le programme de la journée

La journée a été marquée par la richesse des interventions et par l'étendue des connaissances théoriques et pratiques fournies lors des ateliers de formation. D'une part, les intervenants se sont élargis dans le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise, à l'ère de la mondialisation.



Les ateliers de formation ont évalué le nouveau régime de compensation des accidents de travail et des maladies professionnelles.

D'autre part, les ateliers de formation ont évalué le nouveau régime de compensation des accidents de travail et des maladies professionnelles. Ils ont passé en revue la réalité et les perspectives de la santé et de la sécurité professionnelle, en vertu des nouvelles normes internationales. Ces évaluations ont été faites à partir des expériences vécues par les médecins de travail, dans les inspections régionales et à l'échelle nationale.

Les perspectives de la mission

Actuellement, en Tunisie, 800 entreprises disposent de leur propre service médi-

cal, huit mille autres entreprises sont des adhérentes aux groupements de la médecine de travail, le nombre des accidents de travail est aux environs de quarante deux mille, il était autour de cinquante mille en 2001. La politique de la prévention commence à donner ses fruits, mais, le chemin est encore long.

Un double travail de sensibilisation est à réaliser, à l'intention des ouvriers, sur le suivi des normes de protection, et à l'intention des entreprises, pour l'installation des équipements préventifs.

La réalisation de ce programme permettra de développer davantage les capacités de prévention.

Mourad SELLAMI

Cinquante ans au service des travailleurs

La Presse — A l'instar des autres pays du monde, la Tunisie a célébré hier la Journée nationale et internationale de la santé et la sécurité au travail.

A cette occasion, la direction de l'inspection de médecine du travail et de sécurité professionnelle a organisé hier matin, à Tunis, un séminaire national placé sous le signe «Cinquante ans de santé et sécurité au travail : réalisations et aspiration vers le meilleur».

Tenue avec le concours du Groupement de médecine du travail de Tunis, cette manifestation a vu la participation d'une pléiade de spécialistes et de responsables du domaine.

L'ouverture des travaux a été marquée par l'observation d'une minute de silence à la mémoire de feu D' Omar Othman, directeur d'inspection de médecine du travail et de sécurité professionnelle, décédé le 14 avril 2006, suite à un accident de la route. A propos de cet accident, M. Ali Chaouch, ministre des Affaires sociales, de Solidarité et des Tunisiens à l'étranger, a rendu un vibrant hommage, à titre posthume, au regretté, tout en remettant une médaille de mérite à ses enfants.

Après, le ministre a prononcé une allocution au cours de laquelle il a passé en revue les différents acquis et réalisations accomplis durant cinquante ans au profit aussi bien du secteur que des travailleurs.

Il a également souligné que les multiples réformes engagées depuis le Changement, au double niveau réglementaire et structurel, ne cessent de se consolider au fil des mois et des ans, illustrant l'intérêt que porte le Chef de l'Etat au secteur de la santé et la sécurité au travail. Intérêt qui procède de ses profondes convictions considérant l'être humain en tant que moyen et finalité de toute œuvre de développement. Mais aussi l'axe majeur de toute action réformatrice, étant donné que le droit du travailleur à la santé et à la sécurité au sein de l'entreprise fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme que l'ère nouvelle veille à consacrer dans notre pays.

En cinquante ans d'exercice et d'activité, le secteur de la santé et de la sécurité au travail continue, tout au long d'un parcours riche en expériences et acquis, à marquer des points. Autant de réalisations et d'indicateurs révélateurs de développement et d'évolution. Ils'agit, entre autres, de la promulgation en 1966 du Code du travail en tant que cadre législatif cohérent visant à protéger et organiser les relations professionnelles et les conditions du travail. Il s'agit aussi de la mise en place de services de médecine du travail dans chaque entreprise employant 500 ouvriers et plus,

tout en laissant le libre choix aux autres entreprises dont l'effectif est moindre, d'instituer leurs propres services ou l'adhésion à des mutuelles de médecine du travail. Celles-ci sont passées du statut d'association à celui de groupement afin de leur conférer plus d'efficience et d'efficacité.

Le train de réformes réglementaires a touché directement le travailleur, en ce qui concerne sa protection de divers risques et accidents professionnels. Depuis 1995, un régime de réparation des préjudices occasionnés par les accidents du travail et les maladies professionnelles a été instauré dans le secteur public. Notons, dans ce même ordre d'idées, qu'au début de l'année en cours, la gestion de ce régime dans les deux secteurs public et privé a été confiée à la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam).

A son tour, l'inspection médicale a bénéficié d'un intérêt tout particulier. Elle a été étendue à tout le territoire national dont le nombre atteint, aujourd'hui, 23 inspections contre quatre avant 1987. Ces structures de contrôle et de supervision ont été renforcées par la création, en 1990, de l'Institut de la santé et de la sécurité au travail (Istt), ainsi que du Conseil national de prévention des risques professionnels, un organisme consultatif lancé en 1991.

Toutes ces réalisations n'ont pas manqué d'alléger le fardeau des accidents professionnels dont le nombre a connu une légère régression, en passant de 50.000 accidents en 2001 à 42.000 au cours de l'année dernière. Cette baisse importante est le résultat d'une couverture médicale adéquate. En bénéficient, aujourd'hui, plus de 8.000 entreprises adhérentes aux groupements de médecine du travail, contre seulement 2.000 en 1987.

Sur le terrain, les visites de contrôle et d'inspection en matière de médecine du travail et de sécurité professionnelle ont été multipliées par dix pendant la période 1987-2005.

L'amélioration des prestations fournies en matière de santé et sécurité au travail exige, ces jours, de mettre les bouchées doubles pour accroître l'investissement dans la prévention. Ce qui se répercutera, certainement, sur la rentabilité de l'entreprise en particulier et le rendement de l'économie nationale, en général.

Dans ce sens, les représentants des organisations patronales professionnelles présentes (Utap, Utica) ont fait part, dans leurs interventions, de leur engagement indéfectible à poursuivre la consolidation du système de santé et de sécurité au travail dans tous les secteurs.

Kamel FERCHICHI

Nom du Journal : *la Presse*

Datée Du : *29/04/2006*

